



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF

DE LA SOCIÉTÉ

LE 11 MAI 2011

À 18 H 02

PROCÈS-VERBAL 11-05

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Julien Lachance	Vice-président
M. Bernard Chaput	Administrateur
M. Roger Labrecque	Administrateur
M. Marc Pilon	Administrateur
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale
M. Michaël Gauthier	Secrétaire
M. Laurent Chevrot	Directeur général adjoint
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'Exploitation
Mme Josée Dubuc	Directrice, Planification et Développement
Mme Suzanne Méthot	Trésorière

Nombre de personnes présentes dans la salle : 2

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 044-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2011 -**

RÉSOLUTION 045-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2011.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2011 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2011 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 046-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Embauche d'une directrice, marketing, études et qualité de service.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Madame France Croteau

Madame Croteau commente et questionne la démarche qui a été mise en place par le Comité d'amélioration continue de la qualité concernant les groupes de discussions avec la clientèle du transport adapté de la STS, et demande qu'un rapport du RUTASM soit remis à la firme responsable de l'étude.

6. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE JUIN 2011 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

RÉSOLUTION 047-11

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2011, adopté par la résolution no 004-11 prévoit une assemblée ordinaire du conseil d'administration le 8 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la date de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration pour juin 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'assemblée ordinaire du conseil d'administration prévue initialement le 8 juin 2011 soit et est annulée;

Qu'une autre assemblée ordinaire du conseil d'administration soit et est fixée au 15 juin 2011 à 12h30 à la Société de transport de Sherbrooke.

- ADOPTÉ -

7. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 137 (L.R.Q., c. S-30.01) -

RÉSOLUTION 048-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, soit et est nommée vérificateur de la Société de transport de Sherbrooke pour l'exercice financier 2011 conformément à l'article 137 (L.R.Q., c. S-30.01).

- ADOPTÉ -

8. **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2011 -**

RÉSOLUTION 049-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 31 mars 2011 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

9. **LETTRE D'ENTENTE 2011-01U ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) ET LE SYNDICAT DES CHAUFFEURES ET CHAUFFEURS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, SECTION LOCALE 3434 DU SCFP – VERSEMENT DE LA PAIE DE VACANCES -**

RÉSOLUTION 050-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, la lettre d'entente intervenue entre la Société et le Syndicat des chauffeurs et chauffeurs de la STS, section locale 3434 du SCFP, concernant le versement de la paie de vacances.

Que ladite lettre d'entente, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A05-16.

- ADOPTÉ -

10. **MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL DE CONCLURE ET DE SIGNER UN ADDENDA AVEC NOVA BUS, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC., POUR L'EXERCICE DE L'OPTION D'ACQUÉRIR UNE QUANTITÉ ADDITIONNELLE D'AUTOBUS 40' DIESEL À PLANCHER SURBAISSÉ PRÉVUE À L'APPEL D'OFFRES 2379-06-01-50 -**

RÉSOLUTION 051-11

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun membres de L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ci-après les «sociétés de transport»), par l'entremise de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (anciennement la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL), procédait, en septembre 2001, à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' diesel à plancher surbaissé (appel d'offres 2379-06-01-50);

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une convention d'achat et de vente était signée le 18 septembre 2002 par la STM et NOVA BUS, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. (anciennement NOVA BUS, UNE DIVISION DE PRÉVOST CAR INC.) pour la période 2003-2007, laquelle convention d'achat et de vente a également fait l'objet d'addendas (ci-après appelés collectivement la «Convention»);

ATTENDU QUE les sociétés de transport ont par la suite exercé l'option d'acquérir des autobus additionnels prévue à l'appel d'offres et à la Convention pour couvrir la période 2008-2012;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit une option permettant d'augmenter la quantité d'autobus pouvant être acquise par les sociétés de transport et que ces dernières désirent exercer ladite option;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke désire exercer l'option prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50 et ainsi acquérir des autobus 40' diesel à plancher surbaissé dans le cadre de cet appel d'offres et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), désire mandater la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après désignée « STM ») pour entreprendre, au nom de la Société de transport de Sherbrooke et à l'occasion de cet achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les sociétés de transport participantes, toutes les démarches nécessaires afin de conclure et de signer avec NOVA BUS, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC., un addenda à la Convention et ce, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et de la Convention;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

De mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, toutes les démarches nécessaires afin de conclure et de signer avec Nova Bus, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC, un addenda confirmant l'exercice de l'option prévue à l'appel d'offres 2379-06-01-50, pour un maximum de quatre (4) autobus 40' à plancher surbaissé diesel, le tout pour un montant ne pouvant excéder 2 190 000 \$, plus les taxes, (ainsi qu'une contingence de 220 000 \$, plus les taxes), selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la Convention, sous réserve :

- a) de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant, par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; et

- b) de la confirmation, par le ministre des Transports du Québec, des conditions d'éligibilité des subventions pour l'exercice de cette option provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC ou du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN;

De mandater le directeur général et la secrétaire générale de la STM à signer tout document devant donner effet à la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale de la Société de transport de Sherbrooke à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 novembre 2011 quant au nombre d'autobus qui seront acquis pour chacune des années visées par cette option.

- ADOPTÉ -

11. **FORMATION UNIFIÉE – GESTIONNAIRES DE PREMIER NIVEAU – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE -**

RÉSOLUTION 052-11

CONSIDÉRANT l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet à une société de transport en commun de confier à une personne morale de droit public le mandat d'acquiescer pour elle tout service;

CONSIDÉRANT le deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 93 de la Loi sur les sociétés de transport en commun qui permet de conclure un contrat de service de gré à gré avec un organisme public;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) soit et est mandaté pour agir, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS), à l'occasion d'un processus d'achat unifié regroupant des sociétés de transport membres de l'ATUQ, pour effectuer les démarches requises et conclure, pour et en son nom, un contrat de cinq (5) ans avec l'Université Laval pour la fourniture de services professionnels visant la formation des gestionnaires de premier niveau, le tout, conformément aux termes de l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'autoriser, pour ce faire, une dépense maximale de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables, plus une contingence de 15 %.

Que ladite entente soit et est conservée aux archives sous le no A11-10.

- ADOPTÉ -

12. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR
« IMPRESSION SUPERCARTES ET VIGNETTES
HOLOGRAPHIQUES » - APPEL D'OFFRES 11-05 -**

RÉSOLUTION 053-11

Ont reçu les documents d'appel d'offres :

Graphiques Pentagon Itée	60 308,82 \$
Imprimerie Ste-Julie	N'a pas soumissionné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la seule soumission conforme de **Graphiques Pentagon Itée** pour l'**impression des supercartes et vignettes holographiques** au prix de soixante mille trois cent huit dollars et quatre-vingt-deux (60 308,82 \$) toutes taxes incluses soit et est approuvée.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A11-11.

- ADOPTÉ -

13. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

RÉSOLUTION 054-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'avril 2011 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE, MARKETING, ÉTUDES ET
QUALITÉ DE SERVICE -**

RÉSOLUTION 055-11

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, suite aux travaux du comité de sélection et sur recommandation dudit comité et de la directrice générale, le conseil d'administration entérine l'embauche de madame Ana Abecia à titre de directrice, marketing, études et qualité de service.

- ADOPTÉ -

MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Bernard Chaput

Monsieur Chaput répond aux interrogations de Madame Croteau et l'assure à l'effet que son rapport sera remis à la firme mandatée pour réaliser l'étude.

Monsieur Robert Pouliot

Monsieur Pouliot supporte les propos de Monsieur Chaput.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE –

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18h25.

Sherbrooke (Québec), le 11 mai 2011.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Michaël Gauthier